



Circulaires arrivées dans les écoles  
Temps partiels  
25/02 pour les personnels affectés à TD  
31/03 pour ceux affectés à TP  
Congé formation professionnelle  
retour dossiers pour le 28/03

Disponibilité - détachement  
Demandes avant le 30 avril

Allègement de service pour raison médicale  
Demandes avant le 14/02

SOS USEP : signez la pétition  
[http://69.snuipp.fr/spip.php?article882&var\\_recherche=USEP](http://69.snuipp.fr/spip.php?article882&var_recherche=USEP)

Colloque national  
sur les évaluations  
Jeudi 7 avril 2011  
(lieu à préciser)

Congrès départemental FSU  
Lundi 21 février

# snuipp rhône

n° 18 - 28/01/2011  
prix : 0,15 €

## informations

### édito



#### à l'appel de la FSU

Déclaration préalable d'intention de grève  
(avant lundi 7/02) et nombre de grévistes sur le site  
du SNUipp :

<http://69.snuipp.fr/spip.php?article891>

**Conseil syndical du SNUipp**  
**mercredi 2 février de 13h à 15h**  
au SNUipp 12 rue de la Tourette  
C'est l'instance de décision du département.  
Appel à tous les syndiqués : participez !

#### Réunions d'Informations Syndicales

**Mercredis 16 et 23 février**

Ordre du jour :

Carte scolaire - EVS - Mouvement - Retraites

**fin mars/début avril : une seule à Lyon**

Voir détails sur le site du SNUipp

<http://69.snuipp.fr/spip.php?article884>

#### 10 février : grève dans l'Education pour une autre politique éducative !

La journée du 22 janvier a montré la détermination des personnels de l'éducation mais aussi des parents, des jeunes et des mouvements pédagogiques à ne pas accepter la dégradation du service public de l'éducation. Les défis à relever pour le système éducatif sont considérables : faire face à l'échec scolaire persistant, en finir avec les sorties sans qualification du système éducatif de trop nombreux jeunes, assurer la réussite de tous à tous les niveaux (...).

Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est conduite par celle de la réduction des dépenses publiques pour diminuer les déficits publics. L'ampleur des suppressions de postes dans l'éducation, avec plus de 16 000 postes encore supprimés à la prochaine rentrée, alors que 62 000 élèves supplémentaires sont attendus, et les transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne permettront pas de relever ces défis et d'assurer enfin la réussite de tous les élèves. C'est une autre politique, d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif qu'il faut mettre en œuvre. La FSU considère que pour imposer d'autres choix pour le service public et laïque d'éducation, le 22 janvier doit trouver des prolongements. Elle estime que les enjeux nécessitent une réaction unitaire forte et regrette que pour l'instant ses partenaires syndicaux ne poursuivent pas avec elle l'action nécessaire. **La FSU appelle tous les personnels de l'éducation à être en grève le 10 février** pour dénoncer les suppressions de postes, demander un collectif budgétaire qui permettrait d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves, l'ouverture de discussions sur les réformes en cours (formation des enseignants, voie professionnelle, (E)CLAIR...) et l'amélioration des conditions de travail des personnels malmenés dans leur professionnalité et notamment les personnels non titulaires.

Communiqué national FSU





## Remplacement : avec les familles, refusons toute résignation

La politique idéo-budgétaire du gouvernement se concrétise dans toutes les écoles : les absences non remplacées fleurissent, dont les congés maternité évidemment annoncés ! En professionnels responsables que nous sommes, enclenchons la bataille : <http://69.snuipp.fr/spip.php?article425>

**1/ Mobiliser les familles** : information avec communication des numéros et mails de l'IA, fax du ministre,... suivies de l'application des consignes syndicales de non accueil des élèves concernés dès le 2ème jour... (voir site).

Les parents peuvent alors décider d'occuper les locaux, la cour, le bureau du directeur qui se devra d'alerter l'IEN.

**2/ Le conseil de maîtres** réuni exceptionnellement rédige une lettre à l'IA à faire parvenir par mail, avec copie à l'IEN ( voir site).

**3/ Alerter votre représentant de secteur du SNUipp** (voir site) avec qui vous pourrez construire une action de secteur pourquoi pas... comme l'organisation d'une conférence de presse avec les familles... Tous à l'offensive collective !

## Modulation horaire des EVS : les bons comptes font le bon accompagnement

Le SNUipp a relu quelques contrats d'EVS. Beaucoup proposent des horaires supérieurs à ceux que le code du travail permet. Au-delà de la nécessité d'exiger ensemble de l'Education Nationale qu'elle assume la totalité de l'accompagnement auquel les élèves ont droit (24h), il est dans l'intérêt des écoles et des EVS, de faire corriger ces erreurs au plus vite. Le risque est grand qu'avant la fin de leur contrat, le lycée Ampère renvoie les EVS chez eux en "congés payés" pour éviter des recours devant les prud'hommes. Les élèves handicapés et les écoles se retrouveraient alors plusieurs semaines sans accompagnement. Dans le tableau suivant, vous trouverez les calculs que nous avons effectués. Nous sommes à la disposition de tous les EVS ou les écoles qui souhaiteraient vérifier leurs horaires de travail.

Date début de contrat	Nombre de jours de congés payés	Nombre de journées de vacances	Nombre de jours à récupérer	Equivalent en heures à récupérer	Temps de travail hebdo suite à la modulation	Salaires
1er décembre	15	23	8	40	22 h 13	613 €
1er janvier	15	15	0	0	20 h	613 €
3 janvier	15	15	0	0	20 h	613 €

## Rythmes scol' air... de déjà vu !

Un travail important, mais tout reste à faire !

Le comité de pilotage national sur les rythmes scolaires a remis son rapport de synthèse. En 153 pages, le document est présenté comme "le reflet fidèle de toutes les contributions et de toutes les opinions exprimées..."

### Pas de consensus

On peut noter l'important travail de compilation des avis et propositions divers : syndicats, fédérations de parents, élèves et étudiants, monde associatif, monde économique et social, représentants des cultes, les collectivités... sans oublier les synthèses des débats dans les académies et des contributions sur le site Internet, plus les comparaisons internationales et la documentation sur le sujet des rythmes. Mais après ? En effet, tout y est mis "à plat", tous les avis se valent, rien n'est hiérarchisé même si le rapport n'hésite pas à présenter comme consensuelles des pistes comme l'annualisation des services des personnels que la FSU conteste.

### Pas de nouveaux rythmes sans politique éducative ambitieuse

Le comité doit maintenant procéder à des consultations complémentaires, avant de remettre son rapport en mai. Le ministre présentera les orientations retenues avant la fin de l'année scolaire. La vigilance s'impose donc pour que le ministre ne décide pas seul des changements. La FSU exige

que la question des rythmes scolaires s'articule avec une politique éducative ambitieuse. Des questions lourdes vont devoir être traitées sérieusement, au-delà des fausses évidences ou de comparaisons internationales toujours partielles :

- la dimension qualitative du temps scolaire (pas "moins" d'école, mais "mieux" d'école),
- la culture à transmettre à tous et les programmes qu'il ne suffit pas d'alléger ;
- le calendrier scolaire et les enjeux autour des vacances notamment d'été ;
- la nécessité d'améliorer dans le même temps les conditions d'études et de vie des élèves et les conditions de travail des personnels.

### Un nouvel écran de fumée ?

Il est difficile de ne pas voir dans cet énième "débat", un nouvel écran de fumée à l'heure où les postes sont massivement supprimés, où les conditions de travail s'alourdissent notamment en raison de problèmes de remplacement généralisés, où depuis bien longtemps l'ambition de la réussite pour tous les élèves a été abandonnée. Une participation massive à la grève du 10 février sera aussi l'occasion de répondre à ce vrai-faux débat.

## Stage débuts dans le métier ouvert aux PES, T1, T2, T3 Vendredi 18 mars de 9h à 16h30 à la Bourse du Travail de Lyon

<http://69.snuipp.fr/spip.php?article828>

Attention, dernier jour pour envoyer votre demande à l'IEN : **Vendredi 18 février !**

## Internat Favre

Suite aux récents articles de presse faisant état d'une probable fermeture de l'Internat Favre à Lyon, le SNUipp-FSU s'est adressé au Maire de Lyon. En effet, la fermeture de cet établissement qui accueille des enfants en situation de rupture sociale ou familiale, laisserait ces élèves sans solution,

ce que nous ne pouvons accepter. Nous souhaitons vivement que des solutions soient trouvées afin que ces dizaines d'élèves puissent continuer à bénéficier d'une telle structure qui a fait preuve de son efficacité.

## La banque partenaire des associations

Je suis intéressé(e) par les services du CME

Retournez ce bulletin, le CME vous contactera



Crédit Mutuel Enseignant du Sud-Est  
179 avenue Jean Jaurès  
69366 LYONCEDEX 07

Tél. : 0 820 380 341 Fax : 04 37 65 44 71  
E-mail : 07390@cmse.creditmutuel.fr

NOM : .....  
Adresse : .....

Téléphone : .....

page 1  
Edito  
Grève du 10 février  
Conseil syndical  
Congrès départemental FSU

page 2  
Remplacement  
Modulation horaire des EVS  
Rythmes scolaires  
Stage début dans le métier  
Internat Favre

Actualités,  
mouvement, carte  
scolaire, promotions,  
... toutes les infos sur  
internet



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participant à sa rédaction :  
Bernard BAGAGGIA  
Camille BASTIEN  
Anne BOTTEON  
Claude BRUSAPORCO  
Christian DOMAS  
Marie-Jeanne GARNIER  
Benjamin GRANDENER  
Fabien GRENOUILLET  
Pascale JOURDAN  
Caroline KOMORN  
Patrick LABALME  
Octavie LASNE  
Yannick LE DU  
Fabienne LOREAU  
Delphine MORAND-  
DUMARSKI  
Françoise MOULINIER  
Evelyne PERRIN  
Laurent SERVONNET

## SNUipp Rhône Informations

Bulletin hebdomadaire  
d'information  
du SNUipp Rhône  
BP 4583 69244 LYON  
cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50

[snu69@snuipp.fr](mailto:snu69@snuipp.fr)

Imprimé par l'association  
École libérée

Directeur de publication :  
Bernard BAGAGGIA  
CPPAP : 0610 S 07361  
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires